

Réunion du 23 octobre 2024 (siège du District)

Procès-verbal N° 13

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, MM. Lionel ERAY, Guy MARTIN, Jean- Claude PIBOIN

Excusé : M. Bernard MAY

RAPPEL : à compter du 3 novembre 2024 et jusqu'à fin février 2025, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

**Le prochain tirage de la Coupe du Conseil Départemental et Féminines se déroulera le mardi 29 octobre 2024 à 19h00
Rue des Granges à Clamecy (Foyer du Club)**

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Concernant la programmation des rencontres en lever de rideau des matchs départementaux, les coups d'envoi des rencontres de niveau district en lever de rideau **se joueront à 12h30 au lieu de 13h00 pour les horaires d'été et 12h00 au lieu de 12h30 pour les horaires d'hiver (décision Comité de Direction du 26/08/24).**
- Planning de journée
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.
- Correspondance
Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.
- Terrain impraticable
Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

1 – MATCHS NON-JOUES

DEPARTEMENTAL 1

GUERIGNY URZY 1 / VAUZELLES 3 – Match n°50024.1 du 29/09/2024 fixé le 03/11/2024
COULANGES 1 / CORBIGNY 1 – Match n°50023.1 du 29/09/2024 fixé le 03/11/2024
CHARRIN 1 / COULANGES 1 – match n°50039.1 du 27/10/2024 à fixer en raison de la qualification de Coulanges en Coupe de France à cette date du 27/10.

DEPARTEMENTAL 2 poule A

COULANGES 2 / GARCHIZY FR PORT 1 – match n°50094.1 du 06/10/2024 – fixé le 03/11/2024

DEPARTEMENTAL 3 poule A

CIE IMPHY 2 / PREMERY 1 – match n°50294.1 du 22/09/2024 – fixé au 03/11/2024.
MONTIGNY 1 / GUERIGNY URZY 2 – match n°50302.1 du 29/09/2024 – fixé au 03/11/2024

DEPARTEMENTAL 4 poule A

ENT. ESN58 CHANTENAY 3 / COSSAYE 2 – match n°50677.1 du 29/09/2024 – fixé au 03/11/2024
GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2 / DONZY 1 – match n°50873.1 du 19/10/2024 – fixé au 03/11/2024

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

[Journée du 27 octobre 2024](#)

DEPARTEMENTAL 1

COSNE UCS 3 / LUZY MILLAY 1 – match n°50040.1
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 15h.
Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 2 poule A

COULANGES 2 / MARZY 1 – match n°50105.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 26/10 à 20h.

Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 2 poule B

CHARRIN 2 / CHATEAU ARLEUF 1 – match n°50171.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 15h

Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 3 poule B

CHATILLON 1 / COULANGES 3 – match n°50350.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 26/10 à 19h.

Accord de la Commission, sous réserve que la rencontre aille jusqu'à son terme.

DEPARTEMENTAL 4 poule A

CHATILLON 2 / ENT ESN58 CHANTENAY 3 – match n°50690.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 15h.

Accord de la Commission.

CERCY 2 / COSSAYE 2 – match n°50687.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 08/12 à 12h.

Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 4 Foot à 8

MOULINS 3 / VARZY 3 – match n°51111.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 26/10 à 18h.

Accord de la Commission, sous réserve que la rencontre aille jusqu'à son terme.

E. MOUX BRASSY 2 / FOURCHAMBAULT 3 – match n°51109.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 10/11/2024.

Accord de la Commission.

Journée du 10 novembre 2024

DEPARTEMENTAL 3 poule A

ST PIERRE 2 / PREMERY 1 - Match n° 50321.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre.

Match retour à St Pierre.

Accord de la Commission.

3 – DOSSIER TRANSMIS / COURRIEL

- Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 17/10/2024

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission SROC à savoir le retrait d'1 point pour la journée du 20/10 pour le club de St Saulge (D3).

La commission remercie les clubs de NEVERS BANLAY et E. MOUX/BRASSY pour leur sportivité, concernant l'inversion de la rencontre du 20/10, le match retour se jouera sur les installations de NEVERS BANLAY.

Pris note du courrier de Mr BITOMB Benjamin, arbitre du match CHATEAUNEUF/CHAULGNES.

COMPETITIONS FEMININES

1- DOSSIER TRANSMIS/COURRIEL

- Commission Statuts et Règlements du District de la Nièvre en date du 17/10/2024

La Commission prend connaissance de la décision de cette Commission donnant match à rejouer en Critérium Féminin, match du 13/10/2024 COULANGES / COSSAYE.

La commission place le dossier en attente (appel du club de COSSAYE).

2– MATCHS NON-JOUES

Critérium féminin

FC NEVERS 2 / GUERIGNY URZY 1 – match n° 50636.1 du 29/09 reporté au 03/11/24

CORBIGNY 1 / BRASSY 1 – match n°50587.1 du 29/09 reporté au 03/11/24

FC NEVERS 3 / E. POUILLY MARZY – match n°50625.1 du 29/09 reporté au 03/11/24

3 – FORFAITS

RAS

4 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 27/10/2024

Critérium féminin

BRASSY 1 / VARZY 1 – match n°50606.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 26/10/2024 à 18h

Accord de la Commission, sous réserve que la rencontre aille jusqu'à son terme.

LA CHARITE 1 / COULANGES 1 – match n°50621.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 26/10/2024 à 18h.

Accord de la Commission, sous réserve que la rencontre aille jusqu'à son terme.

5– COUPE FEMININES

Pour la saison 2024-20245, la Coupe Féminine est composée d'un total de **14 équipes** (1 équipe par club).

BRASSY 1 - CHARRIN 1- CLAMECY 1 - COSSAYE 1 - COULANGES 1 – Ent. CORBIGNY / CHATEAU-CHINON
ARLEUF 1 – ESN 58 1 - Ent. POUILLY / MARZY 1 – GUERIGNY URZY 1 – LA CHARITE 1 - NEVERS FC 2 – SNID
1 – ST REVERIEN 1 - VARZY 1

DÉROULEMENT DE LA COUPE FÉMININE

1^{er} tour => le 15 décembre 2024
14 équipes du criterium Féminin
Soit 14 équipes dont 2 exemptes.

1/4 Finale => le 13 Avril 2025
6 qualifiées + 2 exemptes du tour précédent

1/2 Finale => le 11 mai 2025
4 qualifiées du tour précédent

Finale => le we du 14 et 15 juin 2025
2 qualifiées du tour précédent

PROCHAINE RÉUNION LE JEUDI 31 OCTOBRE 2024 A 17H30

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire
Anne-Cécile SIMOES



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.